

223C1541
FR0013258399-FS0738

2 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BALYO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 octobre 2023, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 27 septembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BALYO et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 806 804 actions BALYO représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
J.P. Morgan SE	1 600 000	4,66
J.P. Morgan Securities plc	206 804	0,60
Total J.P. Morgan Chase & Co.	1 806 804	5,26

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions BALYO détenues dans le portefeuille de négociation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan SE a précisé détenir 1 600 000 actions BALYO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan SE d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 169 447 actions BALYO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 659 actions BALYO (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 3 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 4 mars 2024 et le 17 octobre 2024².

¹ Sur la base d'un capital composé de 34 356 767 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.